Document d'objectifs du site SPN FR9402011 "Les anciennes mines de Lozari"

LES ANCIENNES MINES DE LOZARI

Commune de Belgodère - Haute-Corse

Février 2006

Groupe Chiroptères Corse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
CORSE

GROUPE CHIROPTERES CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CORSE

LES ANCIENNES MINES DE LOZARI

Commune de Belgodère - Haute-Corse

Rédacteur/Opérateur : **GROUPE CHIROPTERES CORSE**
Grégory Beuneux
7 bis rue du Colonel Feracci BP35 20250 CORTE
tel/fax : 04-95-47-45-94
gregory.beuneux@free.fr

I - Cadre géographique et naturel....6
I.1 - Localisation....6
I.2 - Contexte climatique....6
I.3 - Contexte géologique et hydrologique....7
I.4 - Contexte historique et humain....8
I.5 - L'environnement naturel....8
1.6 - Présentation de l'ancienne galerie de mine de Lozari....11
II – L'intérêt patrimonial de l'ancienne galerie de mine de Lozari....13
II.1 - Les habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)....13
II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)....13
III - Protection et gestion existantes....16
III.1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope....16
III.2 - Programme de suivi et étude....16
V - Nuisances actuelles et menaces potentielles....17
V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire....19
Action 1 : Modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°2003/0260 19
Action 2 : Elaboration d'une convention de gestion de la galerie de mine de Lozari entre le CEN et les propriétaires du site 19
Action 3 : Mise en place d'une protection physique sur la galerie de mine de Lozari 19
Action 4 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site....20
Action 5 : mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse des chiroptères à proximité de la colonie....20
Action 6 : sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site. .20
Action 7 : animation du site Natura 2000....21

BIBLIOGRAPHIE....23

LES RHINOLOPHIDÉS....53

LES VESPERTILIONIDÉS 53

LES MOLOSSIDÉS....53

FICHES ACTION ……
FICHE GÎTE ……

FICHES ESPÈCES ……

ANNEXES ……...

Photos réalisées par le GCC et STOECKLE T.

"LES ANCIENNES MINES DE LOZARI"
(FR 9402011)

Commune de Belgodere - Haute-Corse

I - Cadre géographique et naturel

I.1 - Localisation

Le site Natura 2000 FR9402011 des « anciennes galeries de mines de Lozari » se situe sur la commune de Belgodère (Haute-Corse) à environ 1,5 km au sud de la plage de Lozari et au pied du contrefort du Monte Maggiore (435m) (figure 1).
Ce site, d'une surface de 4,4 ha, correspond à une ancienne galerie de mine intégré dans un ancien complexe minier composé de 4 autres ouvrages (puits individualisés).

Statut foncier : Le site de la galerie de Lozari correspond aux parcelles privées cadastrées « Novali » (section A2, n°245) et « Radajo » (section A3, n°343), propriété indivise de :

d'une part, M. Defendini Henri, *héritier de M. Malaspina Etienne*,
d'autre part, Mme Malaspina Janine et M. Battaglini, *héritiers de M. Malaspina Joseph* (annexes 1 et 2).

Figure 1 : localisation du site Natura 2000 FR9402011 (échelle 1/200 000)

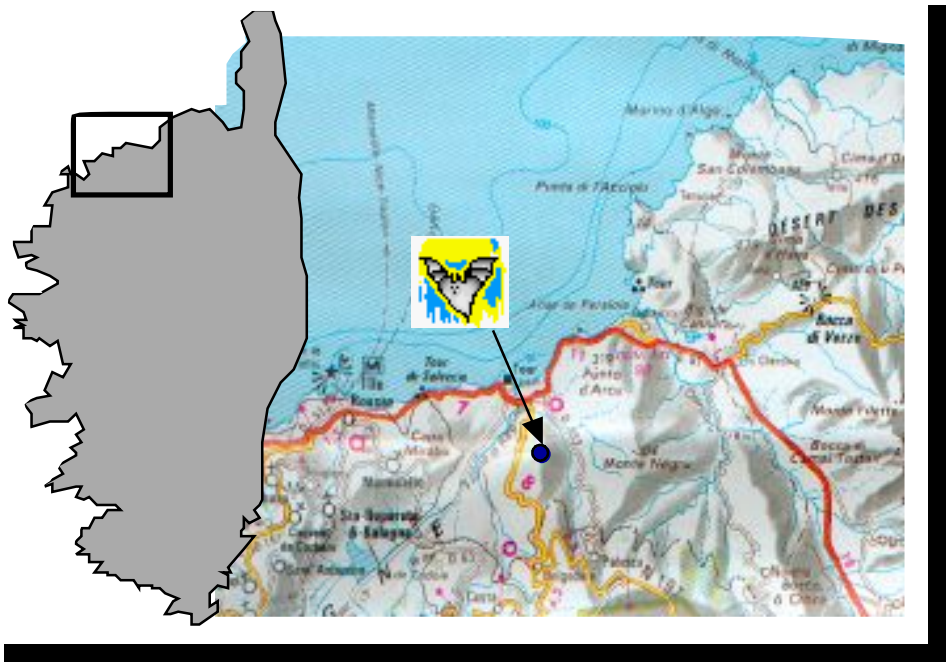

I.2 - Contexte climatique

Cette microrégion est régie par un climat méditerranéen de type sub-humide. Le régime pluviométrique est fortement conditionné par la ligne de crête orientée est-ouest et délimitée par les massifs du Monte Grosso (1937m), du San Parteo (1680m) et du Monte Tollu (1332m). Selon Bruno et *al*., les précipitations sont le plus souvent inférieures à 600 mm d'eau en moyenne par an à comparer à une moyenne régionale annuelle de 890 mm.
Les vents dominants sont le Libecciu (vent d'ouest) ou la Tramuntana (vent du nord).
L'enneigement couvrant le sol reste, quant à lui, un événement relativement rare.
Les températures moyennes pour cet étage fluctuent entre – 1°C en hiver et 29°C en été.

I.3 - Contexte géologique et hydrologique

Située sur le versant occidental de la Corse, dans la micro-region de la Balagne, le site se caractérise par une entité géographique dominante correspondant au bassin versant du Fiume di Reginu, s'étendant très largement à l'ouest vers les crêtes formées par les monts Capo Corbinu (521m), Monte Cargetu (763m) et Cima Caselle (1622m), au sud par le Monte San Parteo (1680m) et à l'est par Capo Niello (436m) et Monte Negro (306m).
Depuis les crêtes, les eaux naissantes du Fiume di Reginu effectuent un court parcours très faiblement torrentueux d'environ 5 km à travers une plaine semi-cultivée avant de rejoindre le barrage de Codole (108m). De là, le Fiume di Reginu serpente lentement, sur un peu plus de 10 km, à travers une vaste plaine agricole, pour se jeter dans la mer au lieu dit Lozari.
Le barrage de Codole offre un large plan d'eau artificiel permanent d'une surface d'environ 80 hectares. Propriété de l'Office de l'Equipement Hydraulique de la Corse, il est l'objet d'une convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (Association des Amis du Parc Naturel de Corse). La proximité de ce plan d'eau pourrait jouer un rôle important en tant que site de gagnage pour les chauves-souris présentes sur le site de Lozari.
La nature géologique du site fait apparaître une formation granitique de la Corse hercynienne, très près de son contact avec la dépression sédimentaire de Saint Florent (Gauthier, 1993).

Vue générale de l'environnement à partir du site (© GCC)

I.4 - Contexte historique et humain

Les activités principales, propres à la basse vallée du Reginu, sont de type agricole (principalement viticulture et oléoculture) et pastorale (élevage ovin extensif).
Les forêts et les bois sont quasi inexistants alors que le maquis bas et les cultures dominent très largement. Le phénomène de déprise est également nettement sensible en de nombreux endroits de la vallée.
Aujourd'hui, l'activité touristique occupe une place importante, influencée très largement par la proximité du littoral et des plages situées à moins de 2 km du site. Un contexte particulier de type résidentiel tend à se mettre en place en périphérie du site offrant en piémont un panorama remarquable sur la mer.
Le secteur de la galerie proprement dit se situe en zone ND (non constructible).
Au cours de l'année 2004, des travaux conséquent de terrassement visant à mettre en place une adduction d'eau potable pour la commune voisine de Palasca ont été réalisés en limite nord du site Natura 2000.

Sur le site Natura 2000 stricto-sensu, une exploitation minière a eu cours de manière épisodique entre 1899 et 1932 permettant une extraction de plus de 700 tonnes de minerai de cuivre et d'arsenic. La concession des mines de Lozari, accordée aux frères Malaspina en 1899 a par la suite été amodiée à Southwell et Mattei pour 20 ans puis louée en 1923 à L. Philippe ; elle n'est aujourd'hui plus exploitée bien que la concession n'ait toujours pas été renoncée.

I.5 - L'environnement naturel

I.5.1 - La végétation

La végétation observée sur le site correspond à celle de l'étage mésoméditerranéen inférieur caractérisé par des formations basses à cistes dominants. Elle est représentée sur le site lui-même par un maquis arboré dense à chêne vert, à bruyère et arbousiers. Le dernier incendie recensé sur la zone a parcouru en partie le site en 1989.

I.5.2 - La faune

Le site de l'ancienne galerie de mine de Lozari constitue un lieu privilégié pour la faune troglophile ou cavernicole (espèces animales plus ou moins adaptées au milieu souterrain et qui accomplissent une partie de leur cycle de vie sous terre). Dans ces cavités artificielles, les chauves-souris, les amphibiens et quelques espèces d'insectes sont le plus souvent les seuls représentants connus de cette faune particulière.

✗Les chauves-souris

L'ancienne galerie de mine de Lozari abrite 5 espèces de chauves-souris, toutes inscrites aux annexes II et IV de la directive Habitats.

Il s'agit du :

- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)

Espèce	Statut en Europe	Statut en Corse
Petit Rhinolophe	rare	courant
Rhinolophe euryale	très rare	peu courant
Grand Rhinolophe	rare	assez courant
Murin de Capaccini	rare	peu courant
Minioptère de Schreibers	peu courant	peu courant

En France, toutes les espèces de chauves-souris (34 espèces dont 22 en Corse) (annexe 6) présentent un intérêt communautaire (annexes II et/ou IV de la directive Habitats).

Annexe II : "Espèce animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation"
Annexe IV : "Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte"

✗*Les amphibiens*

Une seule espèce d'amphibien a été observée dans la galerie de Lozari. Il s'agit du Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*), espèce inscrite à l'annexe II et IV de la directive Habitats. Des individus adultes y sont régulièrement notés. Cependant, aucun inventaire spécifique n'a été mené.

✗*Les insectes cavernicoles*

La sauterelle des grottes *Dolichopoda sp.* (Orthoptère) a été observée à plusieurs reprises dans la galerie de Lozari. Aucun inventaire spécifique n'a été mené sur cette faune bien particulière.

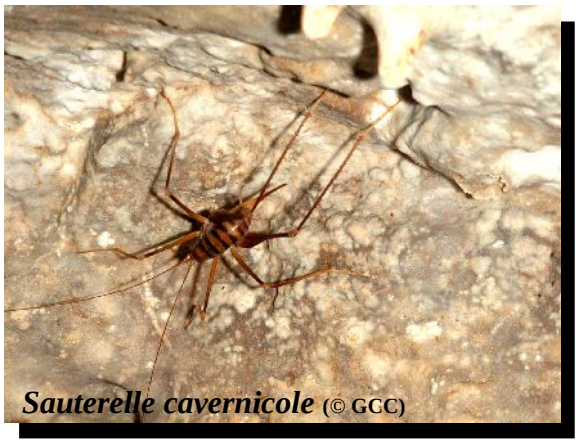

Sauterelle cavernicole **(© GCC)**

✗*Les rongeurs*

Le rat noir (*Rattus rattus*) est également régulièrement observé dans la galerie. La présence de jeunes individus témoigne de la reproduction de l'espèce dans la mine.

1.6 - Présentation de l'ancienne galerie de mine de Lozari

✓*Topographie*

Les cavités inventoriées correspondant à l'ancien complexe minier (rapport BRGM R38719) font état de 6 puits individualisés et d'une tranchée d'accès à une galerie (annexe 2). Les trois premiers puits (noté P1, P2 et P3 d'après BRGM) sont borgnes et peu profond (≤ 5 mètres). Ils ne présentent aucun aspect souterrain. A quelques centaines de mètres au sud-est, une tranchée (GT4) débouche sur une galerie d'environ 160 m de long. Deux puits verticaux (P5 et P6) la rejoignent, un à 11 m de l'entrée, l'autre à environ 80 mètres.
Enfin, le dernier puits (P7), situé plus au sud-est, profond et ennoyé, semble indépendant de la galerie.

Seuls la galerie et les 2 puits (P5 et P6) qui y communiquent sont fréquentés par les chauves-souris et concernent strictement le site Natura 2000.

L'accès au site se fait depuis la RN 197 par un chemin d'exploitation agricole carrossable, puis à pied sur une centaine de mètres.

Une tranchée horizontale (GT4) d'une dizaine de mètres permettait initialement d'accèder à la galerie (annexe 2). Aujourd'hui, cette tranchée est en partie obstruée par le maquis rendant l'accès à la cavité plutôt difficile.
Le puits (P5), situé à 11 mètres de l'entrée initiale, peut donner accès à la galerie par une courte désescalade de 5 mètres. L'entrée de ce puits vertical est partiellement délimitée en surface par un muret de pierre.

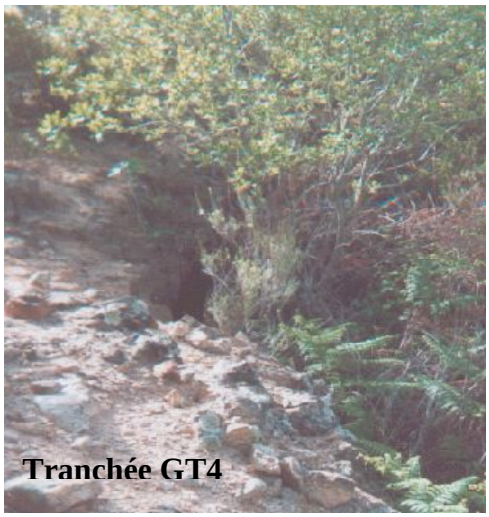
Tranchée GT4

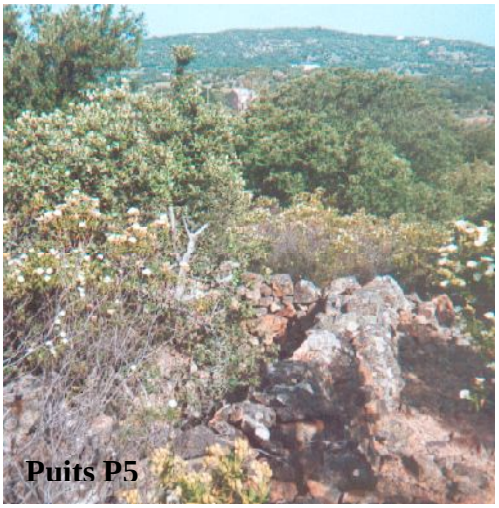
Puits P5

La galerie, en partie inondée à l'entrée, se développe alors sur 50 mètres en effectuant un aller retour en U (cf ci-dessous).
La hauteur de ce conduit est régulière et oscille entre 2,5 à 3 mètres. A l'extrémité, un court ressaut de 6 mètres, partiellement effondré, permet d'accéder à un deuxième niveau correspondant à un conduit de section très irrégulière (hauteur maximum 5 mètres) d'une centaine de mètres. Cette partie de la galerie, sèche sur 35 mètres, s'ouvre sur une cheminée (notée P6) d'une section d'environ 2 mètres et d'une hauteur de 15 mètres laissant entrevoir la lumière. En surface, ce puits apparaît au ras du sol et en plein maquis. Quelques vieux barbelés permettent de le signaler. Passé cette cheminée, la galerie présente un développement final, horizontal de 70 mètres, inondé dans sa première partie sur 20 mètres (hauteur moyenne de la galerie de 2 mètres).
La roche encaissante est de type granitique et d'une texture friable.

Topographie de la mine de Lozari réalisée par le Groupe Chiroptères Corse

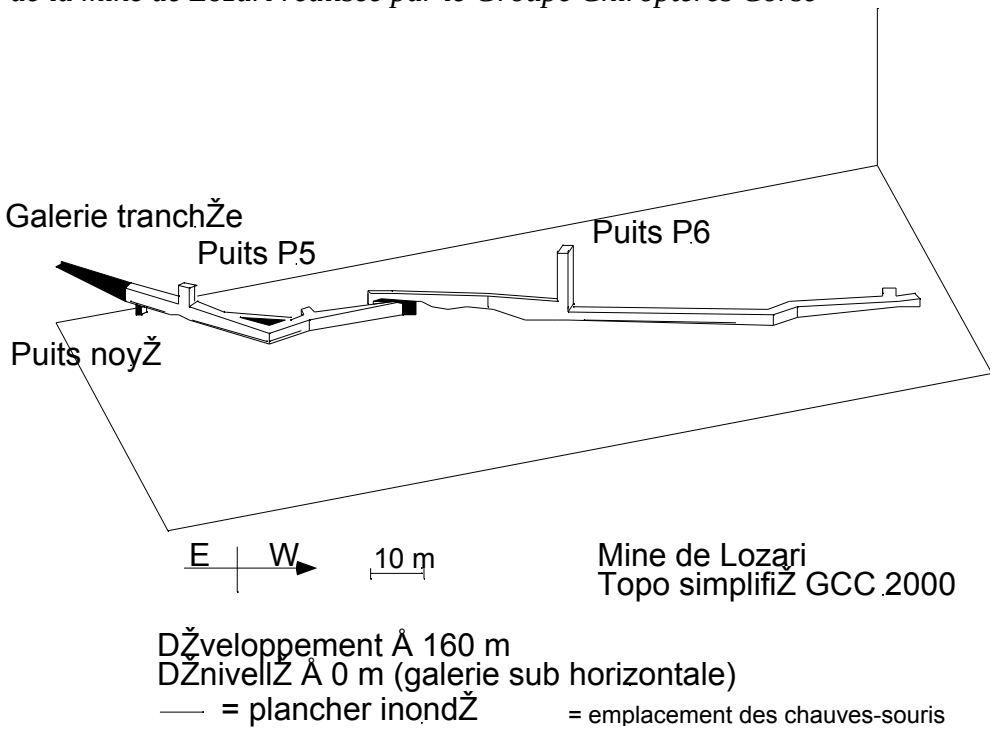

✓*Conditions intérieures*

La cavité présente en deux endroits un ruissellement important à l'entrée et peu après la cheminée (P6). La température de la galerie demeure relativement stable avec une faible amplitude thermique (mini hivernal = 13,5°C et maxi estival = 15 °C).

Tas de guano à l'aplomb de l'emplacement de l'essaim de Minioptères

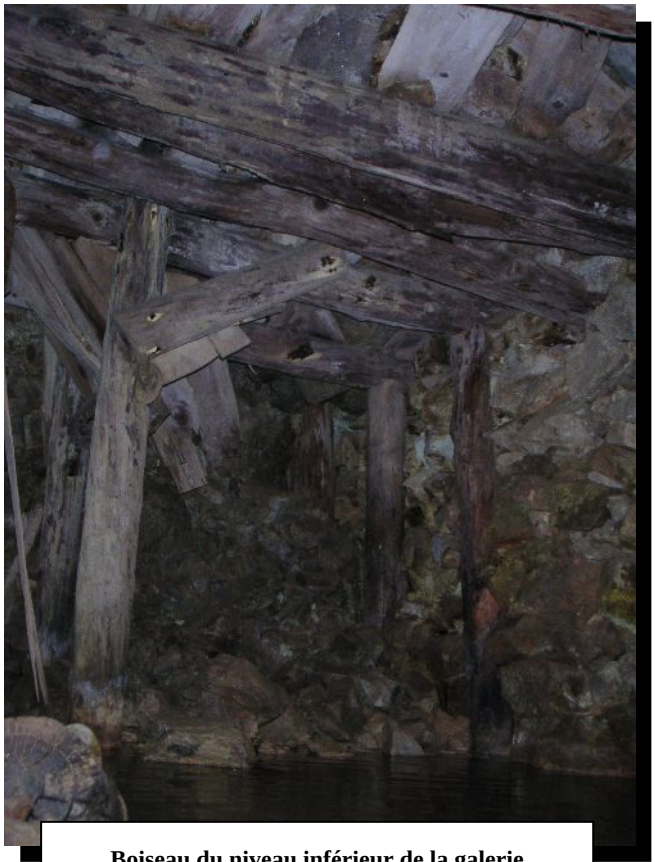

Boiseau du niveau inférieur de la galerie

II – L'intérêt patrimonial de l'ancienne galerie de mine de Lozari

II.1 - Les habitats naturels d'intérêt européen (annexe I de la directive Habitats)

En Corse, 52 habitats d'intérêt communautaire, au titre de la directive Européenne, ont été recensés dont 12 sont considérés prioritaires en raison de leur vulnérabilité sur le territoire européen.
Le caractère artificiel de la galerie de mine de Lozari ne peut nous permettre de la considérer comme « Grotte non exploitées par le tourisme » (code Natura 8310), bien qu'elle en présente toutes les caractéristiques.
Aucun habitat prioritaire au terme de la directive Habitats n'a été identifié sur le site.

II.2 - Les espèces d'intérêt européen (annexes II et IV de la directive Habitats)

Actuellement, 5 espèces de chauves-souris ont été observées dans la galerie de Lozari et, pour 3 d'entre-elles, la cavité présente un caractère exceptionnel (tableau 1).

De même, une espèce d'amphibien est notée ; il s'agit du discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) mais son statut et ses effectifs dans la galerie sont actuellement inconnus.

Espèces	Effectif maxi	Nb. d'obs	Utilisation	Statut du site
Petit Rhinolophe	5	16	anecdotique	Courant en Corse
Grand Rhinolophe	30	23	anecdotique	Courant en Corse
Murin de Capaccini	150	37	Transit et reproduction	Exceptionnel – rare en Corse
Minioptère de Schreibers	1000	31	Transit	Exceptionnel – rare en Corse
Rhinolophe euryale	200	32	Transit	Exceptionnel – rare en Corse

Tableau 1 : Chiroptères présents dans la galerie de Lozari - GCC – basée sur 43 visites en date du 28 novembre 2004

La galerie de mine de Lozari est fréquentée:

• **en période de transit strict** printemps-automne par le Minioptère de Schreibers (effectif max. au printemps) et le Rhinolophe euryale (effectif max. au printemps),

cycle théorique d'occupation du gîte par le Minioptère de Schreibers

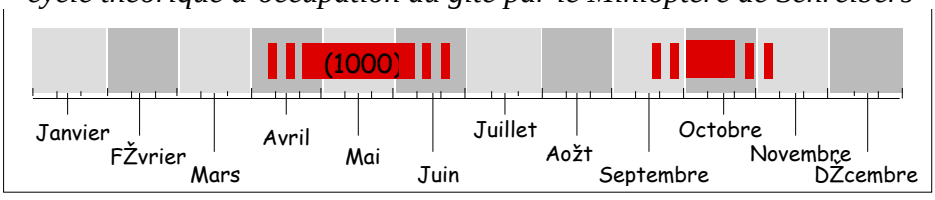

cycle théorique d'occupation du gîte par le Rhinolophe euryale

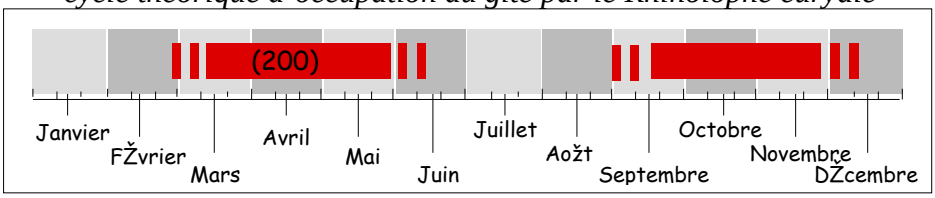

• **en période de transit** (effectif max. en automne) **et de reproduction** par le Murin de Capaccini. Cette espèce est la seule fréquentant, avec certitude, la galerie en période de reproduction (mise-bas et élevage des jeunes). La parturition a lieu lors de la 3ième décade de mai. Environ 30 jeunes nouveau-nés ont pu être observés fin mai. Un suivi complémentaire serait cependant nécessaire; Les effectifs des nouveaux-nés observés semblant faibles au regard de celui des adultes comptabilisés.
Les températures stables et chaudes de la galerie associées à la quiétude totale des lieux offrent des conditions thermiques répondant aux exigences écologiques nécessaires à la parturition des chauves-souris troglophiles.

cycle théorique d'occupation du gîte par le Murin de Capaccini

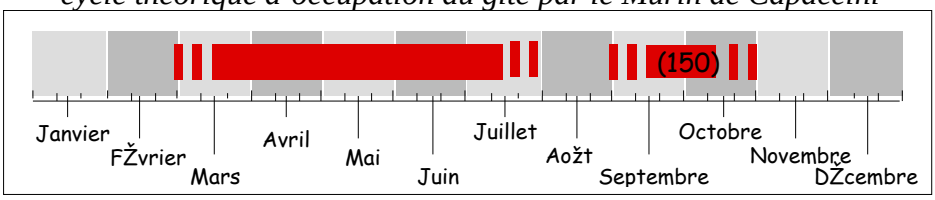

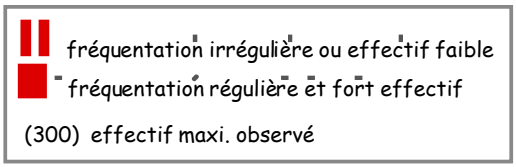

• **en période d'hibernation**, quatre espèces fréquentent la cavité : le Murin de Capaccini, le Rhinolophe euryale, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe. Les effectifs pour l'ensemble de ces espèces sont cependant très faibles, de l'ordre d'une dizaine d'individus. Les conditions thermiques particulières de la galerie en hiver (température chaude ≈ 15°C) ne répondent pas aux exigences écologiques des chiroptères qui recherchent des cavités nettement plus fraîches pour hiberner afin de ralentir au mieux leur métabolisme garantissant ainsi leur survie.

Rythme annuel des chauves-souris

***Transit** : Au printemps et à l'automne, les chauves-souris n'ont pas d'autre urgence que de se refaire une santé après l'hiver ou de constituer des ré*

***Hibernation** : De décembre à février les ressources alimentaires se font rares; les chauves-souris entrent alors plus ou moins en léthargie profonde.*

***Reproduction** : Pour toutes les espèces (sauf une), les mises-bas ont lieu au début de l'été (un unique petit par femelle en general). Auparavant les fe*

L'ancienne galerie de mine de Lozari présente en cela **un intérêt patrimonial exceptionnel** tant par le nombre d'espèces observées (5), leurs effectifs (plus de 1000 ind.) que par son statut particulier d'occupation.

Minioptère en léthargie

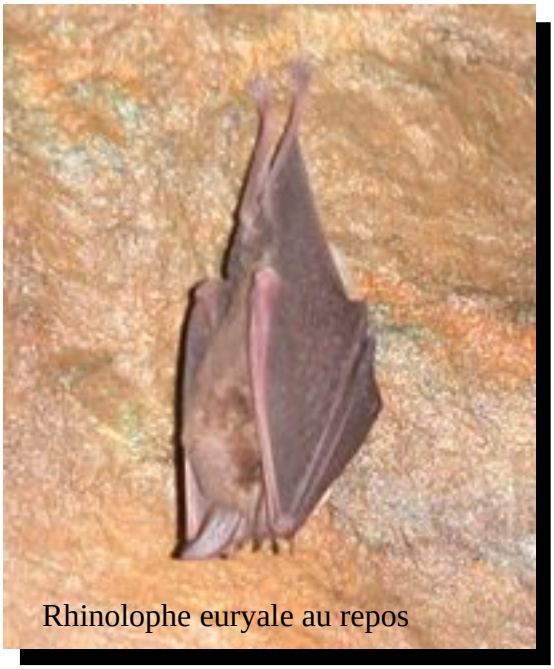

Rhinolophe euryale au repos

Rhinolophe euryale

Murin de Capaccini

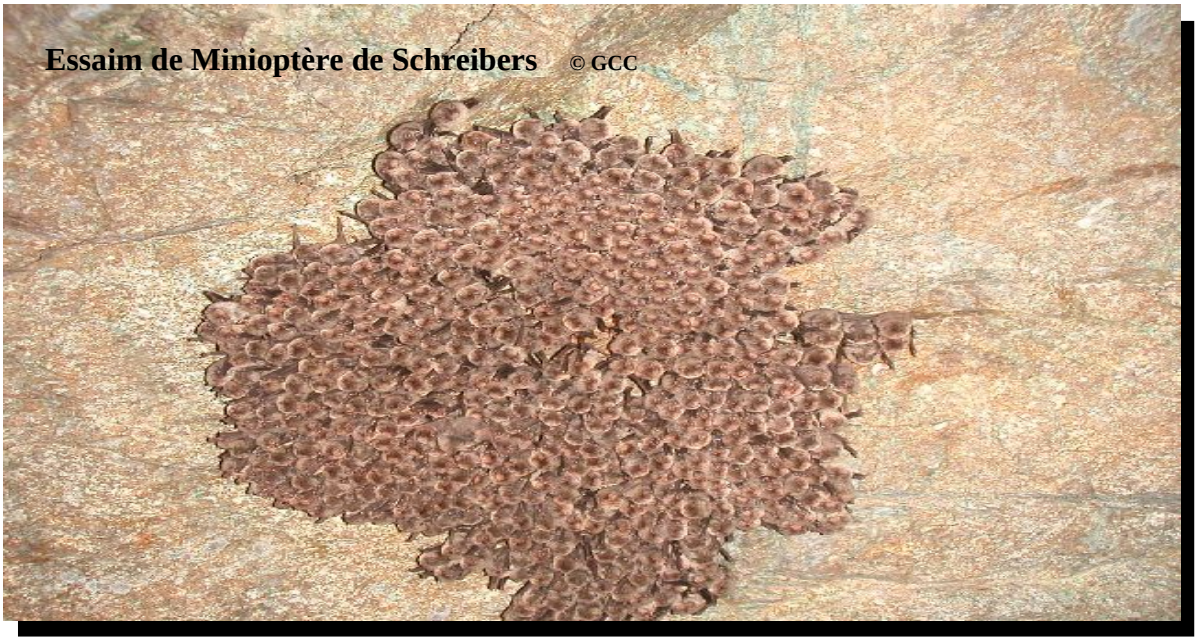

Essaim de Minioptère de Schreibers © GCC

III - Protection et gestion existantes

III.1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'intérêt patrimonial de ce site étant déjà connu depuis une dizaine d'année, il a fait l'objet de mesure de protection réglementaire sous la forme d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (n°2003/0260 du 20 mars 2003) concernant une surface de 4,4 ha (zonage identique au site Natura 2000).
Un document scientifique a été réalisé par le Groupe Chiroptères Corse (GCC) à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en 2001 (Groupe Chiroptères Corse, 2001).
Le règlement de cet arrêté a pour effet, entre autre, d'interdire toute pénétration dans la cavité (art. 3) afin d'assurer la tranquillité des espèces de chiroptères, notamment en période de transit et de reproduction (annexes 3, 4 et 5).

Les limites de cette zone de protection ont été définies par rapport aux limites administratives (le parcellaire) ne reposant en cela sur aucun fondement propre aux réels besoins écologiques des différentes espèces de chauves-souris fréquentant la galerie. Ce zonage n'a d'intérêt que de prendre en compte la globalité du développement hypogée de la galerie.
Les contraintes du règlement définies par l'APPB, notamment en terme d'inconstructibilité de la totalité des 4,4 ha du site (soit les 2 parcelles), n'ont de valeur réelle (biologique ou écologique) que sur une zone plus réduite correspondant à un périmètre-tampon de 50 mètres de diamètre autour des 3 accès à la galerie ainsi qu'à l'intégralité de son développement hypogé projeté à la surface des parcelles concernées. La modification des contours de l'APPB pourrait être dans ce cas raisonnée à une zone plus restreinte correspondant à cette zone de quiétude ou zone-tampon.

III.2 - Programme de suivi et étude

Connue depuis 1990 par les scientifiques et les naturalistes, l'ancienne galerie de mine de Lozari fait l'objet d'un suivi régulier et précis des populations de chauves-souris qui l'occupent (43 visites depuis 1990).
À partir de l'année 2000, un programme annuel de suivi et de surveillance des populations de chiroptères de plus de 20 gîtes majeurs en Corse a été mis en place par la DIREN et l'Office de l'Environnement de la Corse et réalisé par le GCC. Le site de la galerie de Lozari est intégré à ce programme (GCC, 2000, 2002, 2003, 2004) qui arrive à échéance fin 2005.
A compter de 2006, les différentes actions de ce programme devraient être intégrées à un plan d'actions régional de conservation des chiroptères en Corse mis en œuvre par le GCC en partenariat avec la DIREN et l'OEC.
Cependant, en raison de l'interdiction d'accès à la galerie d'une part imposée par l'APPB et par les techniques actuelles de suivis (contrôles visuels des effectifs, des espèces, du statut d'occupation, …), le GCC n'est plus autorisé à réaliser cette action de veille et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces présentes sur le site.

V - Nuisances actuelles et menaces potentielles

Actuellement, la colonie de chauves-souris fréquentant la galerie de Lozari ne semble pas subir de nuisances directes susceptibles de perturber notablement la population de chiroptères.

Cependant, des menaces potentielles existent :

✘modification ou perturbation de l'habitat sur le site Natura 2000

Actuellement, le site Natura 2000 de la galerie de Lozari est inclus dans une zone ND (non constructible d'après le code de l'urbanisme). Il s'étend sur 4,4 ha et comprend un maquis arboré dense. L'intégralité de cette zone ne présente pas de réelle valeur biologique ou écologique pour les différentes espèces de chauves-souris présentes dans la galerie. Cependant, le maintien d'une zone de quiétude autour des 3 accès à la galerie est nécessaire. Cette zone tampon se limite à un périmètre de 50 mètres de diamètre autour des entrées ainsi qu'à la globalité du développement souterrain de la galerie rapporté à la surface.
Depuis ces 10 dernières années, de nouvelles constructions ont vu le jour au voisinage du site, sans préjudice aucun vis-à-vis de la colonie de chauves-souris.
Or, même si de nombreuses espèces de chauves-souris sont tolérantes vis-à-vis des activités humaines (cf. site Natura 2000 FR9400613 « cavités à chauves-souris»), il convient de respecter certaines règles en proche périphérie du gîte et à l'intérieur même du site Natura 2000.

Aussi, en application du règlement de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (n°2003/0260), les aménagements ainsi que les activités humaines compatibles avec la conservation des chauves-souris pourront être maintenues sur le site Natura 2000 de Lozari comme :

- les activités agricoles et pastorales,
- la chasse,
- la construction, la rénovation du bâti ou extension de constructions en dehors de la zone dite tampon ou de quiétude et selon les règles générales d'urbanisme,
- la randonnée pédestre et équestre, la circulation avec véhicules à moteur sur les voies destinées à cet usage conformément aux règlements en vigueur sur la commune de Belgodère.

Cependant, certaines activités et aménagements **non compatibles** avec la conservation des chauves-souris sont à proscrire sur le site Natura 2000 comme :

- les activités présentant de fortes nuisances sonores: stand de Ball Trap, rassemblement pluri-hebdomadaire de véhicules tout terrain (motos, quads, voitures avec création d'un circuit), fêtes musicales pluri-hebdomadaires,
- toutes activités nécessitant l'accès à la galerie, hormis à des fins scientifiques ou de sécurité civile (actuellement interdit dans le règlement de l'APPB),
- les grands aménagements routiers (autoroute, voie rapide), la construction d'un lotissement de nature à affecter ou à détruire la cavité.

Cette liste n'est pas exhaustive et les projets d'aménagements importants seront évalués avant leur réalisation conformément à l'article R.*214-34 du code rural, en fonction de leur importance et selon les réglements en vigueur.

✘le dérangement de la colonie ou la fermeture non adaptée des accès à la galerie

La protection de la galerie de mine de Lozari doit assurer la pérennité du gîte, le libre accès aux chauves-souris, l'absence de dérangement. Un accès de contrôle, réservé aux scientifiques munis d'autorisation portant sur l'étude des chiroptères en Corse, pourra être prévu pour la réalisation du suivi de la colonie. Actuellement, cette accès ne peut être envisagé en raison du règlement de l'APPB.

L'accès à la cavité peut se faire par 3 entrées correspondant, d'après le relevé BRGM, à P5, P6 et GT4. Les chauves-souris quittent le gîte par P5 et en partie par GT4; P6 étant presque totalement obstruée par la végétation.
La fermeture par grille dans la galerie n'est pas adaptée à l'espèce Minioptère qui exige un passage entre barreaux non dissuasif pour l'homme.
La fermeture par une grille d'enceinte extérieure autour des entrées est la solution la plus appropriée. Elle permet la libre circulation des chauves-souris par le haut et l'accès de contrôle par un portail verrouillable. Deux grilles sont alors à prévoir pour les puits P5 et P6. L'entrée de la galerie tranchée GT4 pourra, quant à elle, être définitivement condamnée par un mur en aggloméré-béton avec drains d'évacuation (à définir dans le cahier des charges).

Protection réalisée à Castifau

Protection réalisée à Castifau

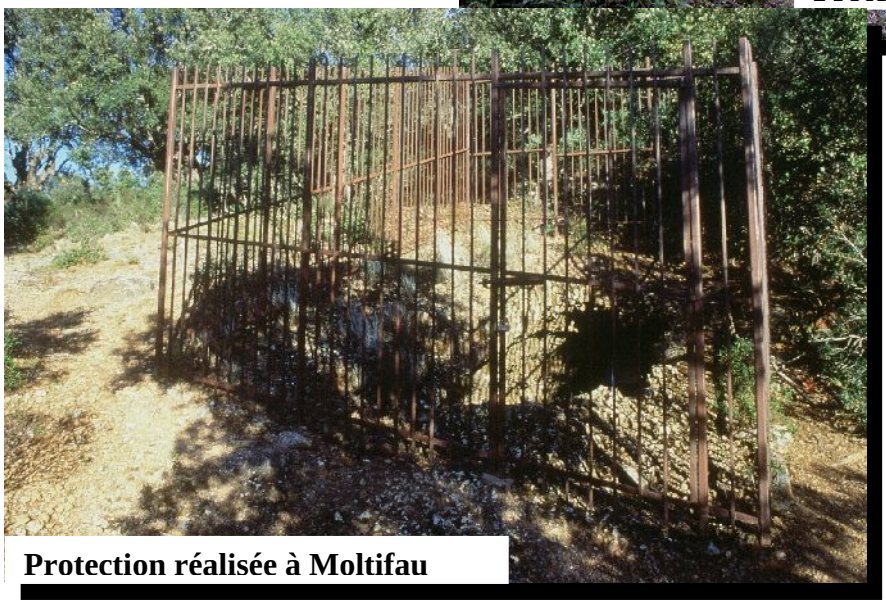

Protection réalisée à Moltifau

V - Objectifs et propositions de gestion conservatoire

Afin de garantir durablement la pérennité de la colonie de chauves-souris dans la galerie de Lozari, des actions complémentaires de protection semblent nécessaires.

Action 1 : Modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°2003/0260

Objectifs de l'action

Restreindre l'application du règlement de l'APPB à une zone de quiétude correspondant à la galerie elle-même ainsi qu'à ses différents accès.

Propositions

- Modification du périmètre de l'APPB
- Modification et mise à jour du règlement de l'APPB

Echéance et réalisation

- Au cours de l'année 2006

Action 2 : Elaboration d'une convention de gestion de la galerie de mine de Lozari entre le CEN et les propriétaires du site

Objectifs de l'action

Elaboration d'une convention de transfert de responsabilité entre le CEN et les propriétaires concernés par le site Natura 2000 afin de garantir la conservation durable des chauves-souris occupant le site de l'ancienne galerie de mine de Lozari

Propositions

- Rédaction et signature d'une convention de gestion entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse et les propriétaires de la galerie

Echéance et réalisation

- Au cours de l'année 2006

Action 3 : Mise en place d'une protection physique sur la galerie de mine de Lozari

Objectifs de l'action

Assurer la pérennité, la tranquillité et la protection durable des chauves-souris occupant la galerie de Lozari – mise en sécurité de l'ancien ouvrage minier

Propositions

- Elaboration d'une convention de transfert de responsabilité entre le CEN et les propriétaires concernés par le site Natura 2000
- Elaboration d'un cahier des charges destiné à la préparation d'un contrat Natura 2000
- Réalisation de travaux spécifiques de protection de la colonie et de mise en sécurité de la mine
- Mise en place d'une signalétique de protection du site

Echéance et réalisation

- Au cours de l'année 2006

Action 4 : Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectifs de l'action

- Assurer un suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant la galerie de Lozari (évolution des effectifs, …)
- Réaliser un contrôle fréquent de la protection physique (prévue dans la fiche action n°3) afin de s'assurer de son bon état

Propositions

- Réalisation de 2 à 3 suivis par an

Echéance et réalisation

- Opération actuellement non autorisée en l'état actuel de la réglementation mentionnée à l'APPB

Action 5 : mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse des chiroptères à proximité de la colonie

Objectif de l'action

Maintenir les habitats de chasse des chiroptères dans un état de conservation favorable

Propositions

- Réalisation d'études spécifiques de cartographie des habitats de chasse favorables aux principales espèces de chauves-souris présentes sur le site (*Myotis capaccinii)*
- Contribuer à la mise en place de mesures de gestion agri-pastorale locales et adaptées (contrats Natura 2000, CAD…) respectueuses de l'environnement.

Echéance et réalisation

- Action effective à compter de l'année 2006

Action 6 : sensibilisation du public scolaire et des locaux sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectif de l'action

Informer et sensibiliser le public et les scolaires de l'intérêt écologique des chauves-souris sur le site de Lozari (exposition, diaporama, signalétique, plaquette, …)

Propositions

- Réalisation d'outils d'informations générales sur l'intérêt patrimonial du site des anciennes mines de Lozari (plaquettes, panneau) – action commune à d'autres sites à chauves-souris Natura 2000 en Corse
- mise en place d'un programme local d'animation (diaporama, exposition)

Echéance et réalisation

- Actuellement, un panneau d'information présentant l'intérêt de ce site Natura 2000 est en cours de réalisation. Son installation sur le site ou en périphérie (à définir avec les propriétaires et la commune) est prévue en début d'année 2006.
- Une exposition de 3 panneaux propre à ce site a été également mis à disposition de la commune de Belgodère dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des locaux.
- Au cours de l'année 2005 (mai-juin), le service animation du GCC a réalisé 4 séances d'animation scolaire sur le thème des chauves-souris intéressant 19 élèves de grande et de moyenne section de l'école de Belgodère.

Action 7 : animation du site Natura 2000

Objectif de l'action

Mettre en œuvre et coordonner les actions mentionnées dans le DocOb

Propositions

- Mise en œuvre et coordination des actions
- Information des membres du comité de pilotage de l'état d'avancement des actions (réunion annuelle, bulletin d'information)

Echéance et réalisation

- action effective à compter de l'année 2006

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications cités :

BRUNO C., DUPRE G., GIORGETTI G. et J.P., ALLESANDRI J., 2001. Chì tempu face ? Météorologie, climat et microclimats de la Corse. CRDP, 118p.

GAMISANS J., 1999. *La végétation de la Corse*. Edisud, 391p.

GAUTHIER A., 1998. La Corse, deux montagnes dans la mer. CRDP Corse, 244 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2001. *Etude préalable à la prise de mesures de protection : "la mine de Lozari"*. DIREN, Ajaccio. Rapport, 6 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2000. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse – année 2000*. OEC, DIREN. Rapport, 26 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2002. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse – année 2001*. OEC, DIREN. Rapport, 8 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2003. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse – année 2002*. OEC, DIREN. Rapport, 39 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2004. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse – année 2003*. OEC, DIREN. Rapport, 40 p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2005. *Programme de suivi, de surveillance et de gestion de sites à chauves-souris de l'annexe II de la directive Habitats en Corse – année 2004*. OEC, DIREN. Rapport, 58 p.

Quelques ouvrages généralistes sur les chiroptères

COURTOIS J-Y., FAGGIO G. et SALOTTI M., 1992. *Chiroptères de Corse. Actualisation des cartes de répartition et révision du statut des espèce troglophiles*. DIREN, Ajaccio : 32p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2000. *Les chauves-souris, maîtresse de la nuit*. Delachaux et Niestlé : 263p.

SCHOBER W., GRIMMBERGER E., 1991**.** *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé : 225p

Document d'objectifs du site NATURA 2000
"les anciennes galeries de mines de Lozari"
(FR 9402011)

COMMUNE DE BELGODÈRE (2B)

FICHES ACTION

« Les anciennes galeries de mines de Lozari »
(FR9402011)

FICHE ACTION n°1

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°2003/0260

Objectif :

- Restreindre l'application du règlement de l'APPB à une zone de quiétude correspondant à la galerie elle-même ainsi qu'à ses différents accès

Nature :

- Modification du périmètre de l'APPB
- Modification du règlement de l'APPB

Connexions avec une autre action :

- Protection physique de la galerie de mine de Lozari (cf. fiche action n°3)
- Programme de suivi et de surveillance de la colonie (cf. fiche action n°4)
- Mise en sécurité des anciens ouvrages miniers (DRIRE)

Retombées locales attendus :

- Préservation du patrimoine naturel régional

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Préfet
Maître d'œuvre : DIREN

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique
Propriétaires : avis technique

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2006
Fin de l'opération : 2007

Coûts et financements :
aucun

FICHE ACTION n°2

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Elaboration d'une convention de gestion de la galerie entre le CEN/Propriétaires

Objectif :

- Elaboration d'une convention de transfert de responsabilité entre le CEN et les propriétaires concernés par le site Natura 2000 afin de garantir la conservation durable des chauves-souris occupant le site de l'ancienne galerie de mine de Lozari

Nature :

- Rédaction et signature d'une convention de gestion entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse et les propriétaires de la galerie

Connexions avec une autre action :

- Mise en place d'une protection physique de la galerie de mine de Lozari (cf. fiche action n°3)
- Programme de suivi et de surveillance de la colonie (cf. fiche action n°4)
- Programme national de mise en sécurité des anciens ouvrages miniers (DRIRE)

Retombées locales attendus :

- préservation du patrimoine naturel régional

Environnement institutionnel et humain :
Maître d'ouvrage : Conservatoire des Espaces Naturels, Propriétaires

Acteurs concernés et rôles :
Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique
Propriétaires : participation à l'élaboration de la convention

Calendrier :
Date prévisible du début de l'opération : 2006
Fin de l'opération : 2006

Coûts et financements :
aucun

Proposition de montage financier :
aucun

FICHE ACTION n°3

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Mise en place d'une protection physique sur la galerie de mine de Lozari

Objectif :

- Mise en sécurité de l'ancien ouvrage minier
- Assurer la pérennité, la tranquillité et la protection durable des chauves-souris occupant le site de l'ancienne galerie de mine de Lozari

Espèces concernées : *Myotis capaccinii, Rhinolophus euryale, Miniopterus schreibersii, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum*

Parcelles concernées : A2 n°245, A3 n°343

Nature :

- Elaboration d'une convention de transfert de responsabilité entre le CEN et les propriétaires concernés par le site Natura 2000
- Elaboration d'un cahier des charges destiné à la préparation d'un contrat Natura 2000
- Réalisation de travaux spécifiques de protection (pose de périmètre grillagé et/ou mur béton)
- Mise en place d'une signalétique de protection du site

Connexions avec une autre action :

- Programme régional de conservation des chiroptères en Corse (GCC/OEC/DIREN) *en cours d'élaboration*
- Programme de suivi et de surveillance de la colonie (cf. fiche action n°4)
- Programme national de mise en sécurité des anciens ouvrages miniers (DRIRE)

Retombées locales attendus :

- Préservation du patrimoine naturel régional

Environnement institutionnel et humain :

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Espaces Naturels de Corse
Maître d'œuvre : Entreprise de travaux

Acteurs concernés et rôles :

Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique (suivi des travaux et cahier des charges)
Propriétaires : participation à l'élaboration de la convention
Société de travaux: avis technique et réalisation des travaux

Calendrier :

Date prévisible du début de l'opération : 2006
Fin de l'opération : 2006

Coûts et financements :

Réalisation des travaux de mise en sécurité du site : environ 22 000 euros (TTC)

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, **Contrat Natura 2000** (code Action N2000 : AHR002)

FICHE ACTION n°4

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Suivi et surveillance des populations de chauves-souris présentes sur le site

Objectif :

- Assurer le suivi et la surveillance régulière des chauves-souris occupant le site de l'ancienne galerie de mine de Lozari (évolution des effectifs, date d'occupation, …)

Nature :

- Visites diurnes de la galerie et rédaction d'un compte-rendu annuel d'activités propre à ce site

Connexions avec une autre action :

- Programme régional de Conservation des Chiroptères (GCC/DIREN/OEC) prévu en 2006 *(en cours d'élaboration)*
- modification de l'APPB (fiche action n°1)

Retombées locales attendus :

- Préservation du patrimoine naturel régional

Environnement institutionnel et humain :

Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maître d'œuvre : Groupe Chiroptères Corse

Acteurs concernés et rôles :

Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et réalisation des suivis et de la veille
Propriétaires : autorisation d'accès

Calendrier :

En raison de l'interdiction d'accès à la galerie mentionnée dans l'APPB, cette action ne peut être réalisée actuellement

Coûts et financements :

Coût fonctionnement/an : 930 euros (3 suivis par an)
Jusque fin 2005, prévu dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs DIREN/OEC/GCC du 29 juillet 2003

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, OEC,

FICHE ACTION n°5

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Mise en place d'un programme de conservation des habitats de chasse

Objectif :

- Conserver les habitats de chasse des chiroptères dans un état de conservation favorable en périphérie du site Natura 2000

Nature :

- Réalisation d'études spécifiques de cartographie et de description des habitats de chasse favorables aux principales espèces de chauves-souris présentes sur le site (notamment *Myotis capaccinii*)
- Contribuer à la mise en place de mesures de gestion agri-pastorale locales et adaptées (contrats Natura 2000, CAD, …) respectueuses de l'environnement

Connexions avec une autre action :

- Programme régional de Conservation des Chiroptères (GCC/DIREN/OEC) prévu en 2006 *(en cours d'élaboration)*

Retombées locales attendus :

- Préservation du patrimoine naturel régional
- Aide au maintien d'une activité agricole locale respectueuse de l'environnement

Environnement institutionnel et humain :

Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maître d'œuvre : GCC

Acteurs concernés et rôles :

Groupe Chiroptères Corse : avis scientifique et rôle technique
ODARC, DDAF, chambre d'agriculture : rôle technique concernant les mesures agri-environnementales

Calendrier :

Date prévisible du début de l'opération : à compter de 2006
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :

Coût investissement : pris en compte dans le futur Programme Régional de Conservation des Chiroptères en Corse (*(en cours d'élaboration)*

Coût fonctionnement/an : pris en compte dans le futur Programme Régional de Conservation des Chiroptères en Corse (*(en cours d'élaboration)*

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, OEC

FICHE ACTION n°6

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Sensibilisation du public sur le thème des chauves-souris présentes sur le site

Objectif :

- Informer et sensibiliser le public et les scolaires sur la présence d'une colonie remarquable de chauves-souris sur le site

Nature :

- Réalisation d'outils d'informations générales sur l'intérêt patrimonial du site des anciennes mines de Lozari (plaquettes, panneau) – action commune à d'autres sites à chauves-souris Natura 2000 en Corse
- Mise en place d'un programme local d'animation (diaporama, exposition)

Connexions avec une autre action :

- Programme de mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur la Corse (réalisation d'un panneau d'information) – GCC/OEC/DIREN

Retombées locales attendus :

- Sensibilisation du public et des scolaires aux chauves-souris
- Valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :

Maître d'ouvrage : Groupe Chiroptères Corse
Maître d'œuvre : Groupe Chiroptères Corse, société de conception graphique

Acteurs concernés et rôles :

Groupe Chiroptères Corse : animation, avis scientifique et rôle technique
Société de conception graphique : rôle technique

Calendrier :

Date prévisible du début de l'opération : 2006
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :

Coût investissement : panneau d'information : en cours (OEC/DIREN/GCC)
plaquette d'information : 3000 euros (conception et reprographie)

Coût fonctionnement : animation scolaire : **réalisée** (OEC/GCC)
animation grand public : 155 euros

Proposition de montage financier : DIREN/Etat, OEC

FICHE ACTION n°7

Rédacteur : Grégory Beuneux – Groupe Chiroptères Corse
Date : validé par le comité de pilotage le 12 décembre 2005

Animation du site Natura 2000 de l'ancienne galerie de mine de Lozari

Objectif :

- Mettre en œuvre et coordonner les actions mentionnées dans le document d'Objectifs du site

Nature :

- Mise en œuvre et coordination des actions
- Informer les membres du comité de pilotage de l'état d'avancement des actions

Connexions avec une autre action :

- Sensibilisation et information du public et des scolaires sur le thème des chauves-souris (cf. fiche action n°6)

Retombées locales attendus :

- Intérêt de Natura 2000 pour la préservation des écosystèmes
- Valorisation des richesses naturelles de la commune

Environnement institutionnel et humain :

Maître d'ouvrage : DIREN
Maître d'œuvre : Groupe Chiroptères Corse

Acteurs concernés et rôles :

Groupe Chiroptères Corse : animation, rôle technique

Calendrier :

Date prévisible du début de l'opération : 2006
Durée prévue de l'opération : date de validité du document d'objectifs (6 ans)

Coûts et financements :

Coût fonctionnement : pris en compte dans le futur Programme Régional de Conservation des Chiroptères en Corse (*(en cours d'élaboration)* OEC/DIREN/GCC

Document d'objectifs du site "les anciennes galeries de mines de Lozari" (FR 9402011)

FICHE GÎTE

« Les anciennes galeries de mines de Lozari »

(FR9402011)

Commune

par menace anthropique

par Žvolution naturelle

G"te

Nb. dÕesp□ces

Statut

Remarque

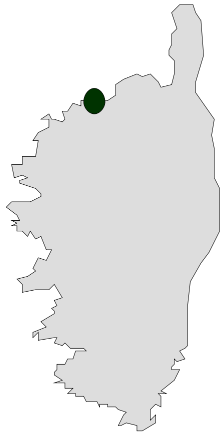

GëTE

Mine de Lozari

Belgod□re

dŽcouverte	N suivi
1990	43

dernier suivi	2004
28/11/04	6

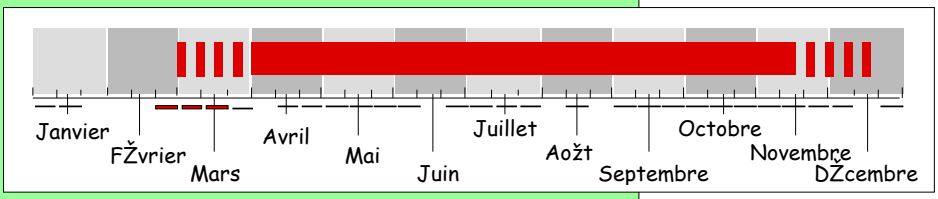

— PŽriode de suivi (dŽcade)

frŽquentation irrŽguli□re ou effectif fait

frŽquentation rŽguli□re et fort effectif

ESPECE

Murin de Capaccinii

Myotis capaccinii

N max	Statut	Remarque
50	Reproduction	prŽsence rŽguli□re - g"te majeur de reproduction (4 autres connus Oletta, Castifau, Coggia, Sampolo).
150	Transit	

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

N max	Statut	Remarque
200	Transit	prŽsence rŽguli□re - effectif irrŽgulier

Miniopt□re de Schreibers

Miniopterus schreibersii

N max	Statut	Remarque
1000	Transit	prŽsence rŽguli□re - effectif important et irrŽgulier

	N max	Statut	Remarque
Petit Rhinolophe ***Rhinolophus hipposideros***	5	non significatif	prŽsence rŽguli□re
Grand Rhinolophe ***Rhinolophus ferrumequinum***	30	indŽterminŽ	prŽsence rŽguli□re - effectif irrŽgulier

Document d'objectifs du site "les anciennes galeries de mines de Lozari" (FR 9402011)

ANNEXES
« Les anciennes galeries de mines de Lozari »
(FR9402011)

Annexe 1 : matrices cadastrales concernant le site Natura 2000
Annexe 2 : plan cadastral du site et localisation des anciens ouvrages miniers
Annexe 3 : Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope n°2003/0260 du 20 mars 2003
Annexe 4 : délibération du Conseil Municipal de 08 sept 2001 relative à l'APPB
Annexe 5 : autorisations des propriétaires du site concernant le projet d'APPB
Annexe 6 : liste des chauves-souris présentes en Corse
Annexe 7 : compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 7 avril 2005
Annexe 8 : compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 12 décembre 2005
Annexe 9 : exemple de charte Natura 2000
Annexe 10 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000
Annexe 11 : cahier des charges contrat N2000 code action AHR002 – fiche action n°3

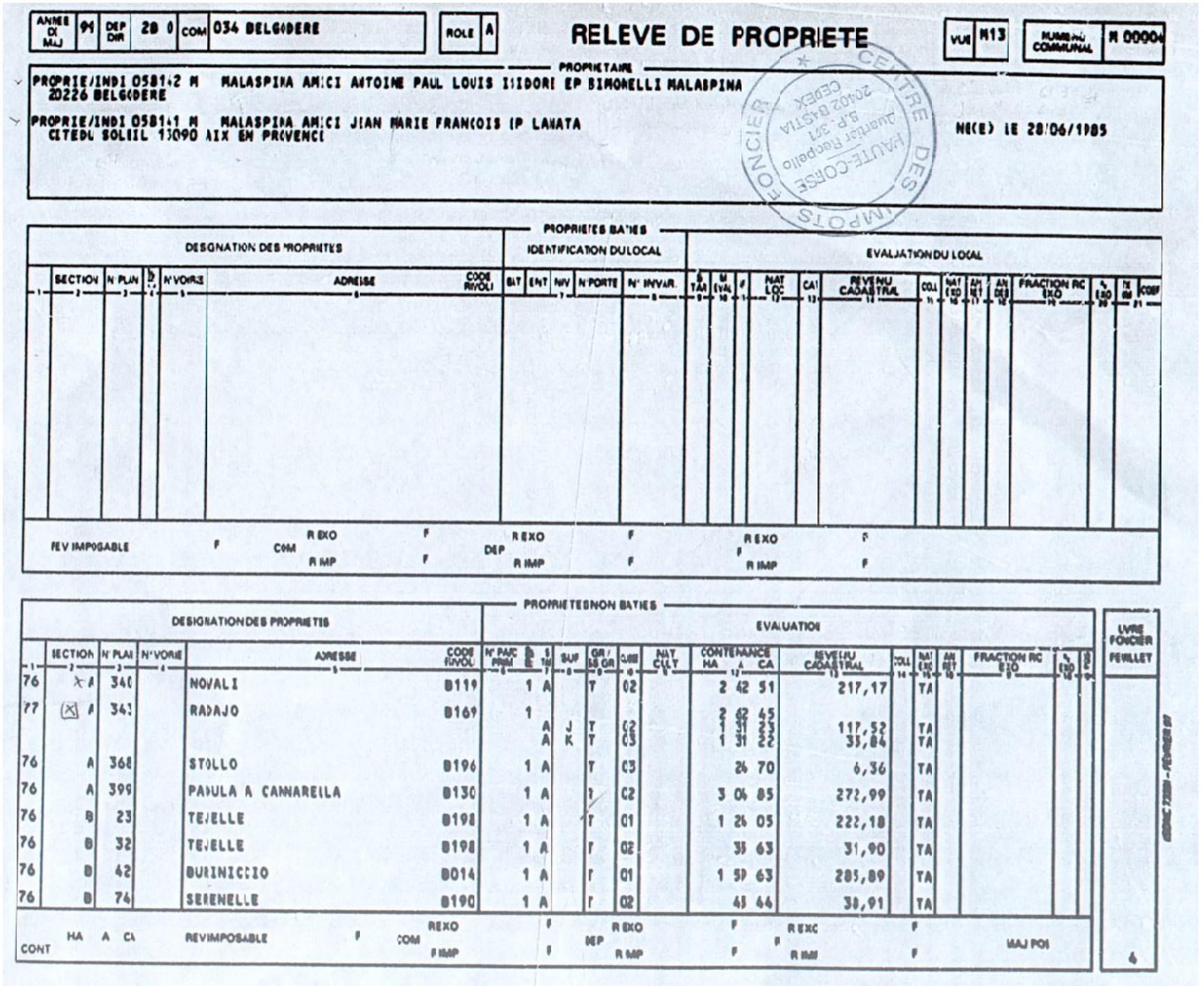

ANNEXE 1 : matrices cadastrales concernant le site Natura 2000

ANNEE DE MAJ	91	DEP DIR	2B 0	COM	034 BELGODERE	ROLE	A

RELEVE DE PROPRIETE

VUE	M13	NUMERO COMMUNAL	M 00004

PROPRIETAIRE

PROPRIE/INDI 058142 M MALASPINA AMICI ANTOINE PAUL LOUIS ISIDORE EP BIMONELLI MALASPINA
20226 BELGODERE

PROPRIE/INDI 058141 M MALASPINA AMICI JEAN MARIE FRANCOIS EP LAMATA
CITEDU SOLEIL 13090 AIX EN PROVENCE

NE(E) LE 28/06/1985

CENTRE DES IMPOTS FONCIER HAUTE-CORSE Quartier Recipello B.P. 301 20402 BASTIA CEDEX

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL													
1	SECTION 2	N° PLAN 3	4	N° VOIRIE 5	ADRESSE 6	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV 7	N° PORTE	N° INVAR. 8	S TAR 9	M EVAL 10	F 11	NAT LOC 12	CAT 13	REVENU CADASTRAL 14	COLL 15	NAT EXO 16	AN RET 17	AN DEB 18	FRACTION RC EXO 19	% EXO 20	TX IM 21	COEF

REV IMPOSABLE F COM R EXO F R IMP F DEP R EXO F R IMP F R EXO F R IMP F

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																		
1	SECTION 2	N° PLAN 3	N° VOIRIE 4	ADRESSE 5	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM 6	S TAR 7	SUF 8	GR / SS GR 9	CLASSE 10	NAT CULT 11	CONTENANCE HA 12	A	CA	REVENU CADASTRAL 13	COLL 14	NAT EXO 15	AN RET 16	FRACTION RC EXO 17	% EXO 18	TX IM 19	LIVRE FONCIER FEUILLET
76	X A	340		NOVALI	B119	1	A		T	02		2	42	51	217,17		TA					
77	(X) A	343		RADAJO	B169	1						2	62	45								
							A	J	T	02		1	31	23	117,52		TA					
							A	K	T	03		1	31	22	35,84		TA					
76	A	368		STOLLO	B196	1	A		T	03			24	70	6,36		TA					
76	A	399		PADULA A CANNAREILA	B130	1	A		T	02		3	04	85	272,99		TA					
76	B	23		TEJELLE	B198	1	A		T	01		1	24	05	222,18		TA					
76	B	32		TEJELLE	B198	1	A		T	02			35	63	31,90		TA					
76	B	42		BURINICCIO	B014	1	A		T	01		1	59	63	285,89		TA					
76	B	74		SERENELLE	B190	1	A		T	02			45	44	38,91		TA					

CONT HA A CA REVIMPOSABLE F COM R EXO F R IMP F DEP R EXO F R IMP F R EXO F R IMP F MAJ POS

4

RELEVE DE PROPRIETE

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	COM	ROLE	VILLE	NUMERO COMMUNAL
00	2B 0	034 BELGODERE	A	K13	M 00606

PROPRIETAIRE

PROPRIE/INDI 058142 M MALASPINA AMICI ANTOINE PAUL LOUIS ISIDORE EP SIMONELLI MALASPINA
20226 BELGODERE

PROPRIE/INDI 058141 M MALASPINA AMICI JEAN MARIE FRANCOIS EP LANATA NE(E) LE 28/06/1985
CITEDU SOLEIL 13090 AIX EN PROVENCE

PROPRIETES BATIES

	SECTION	N PLAN	N VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N PORTE	N INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF
76	A	322	5161	LENZE	8098	A	01	00	01001	0004147	A	C	H	MAIS	8	1093							P	
76	E	201	5007	RIMESSA	8172	A	01	00	01001	0004216	A	C	H	MAIS	5	3908							P	
76	E	391	5093	CIMA	9054	A	01	00	01001	0004380	A	C	H	MAIS	5	13084							P	

REV IMPOSABLE 18085 F COM R EXO 0 F R IMP 18085 F DEP R EXO 0 F R IMP 13085 F R EXO 0 F R IMP 13085 F

PROPRIETES NON BATIES

	SECTION	N PLAN	N VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
76	A	29		PADULELLA	8136		1	A		T	02		38 92	55,20		TA				
76	A	33		PADULELLA	8136		1	A		T	01		21 60	39,07		TA				
76	A	147		PADULA A CANNARELLA	8130		1	A		BS	02		40 80	0,41		TA				
76	A	154		PADULA	8129		1	A		T	03		1 74 80	45,51		TA				
76	A	215		ERBAJOLA	8069		1	A		T	03		3 07 19	79,95		TA				
76	A	216		ERBAJOLA	8069		1	A		L	01	FRICH	30 04	0,62		TA				
76	A	217		ERBAJOLA	8069		1	A		B	03	MAQUI	19 22	0,10		TA				
76	A	218		ERBAJOLA	8069		1	A		T	02		1 19 16	107,78		TA				
76	A	245		NOVALI	0119		1	A		T	02		1 78 45	161,40		TA				

CONT HA A CA REV IMPOSABLE F COM R EXO F R IMP F DEP R EXO F R IMP F R R EXO F R IMP F MAJ POS

LIVRE FONCIER 1

Annexe 2 : plan cadastral du site et localisation des anciens ouvrages miniers

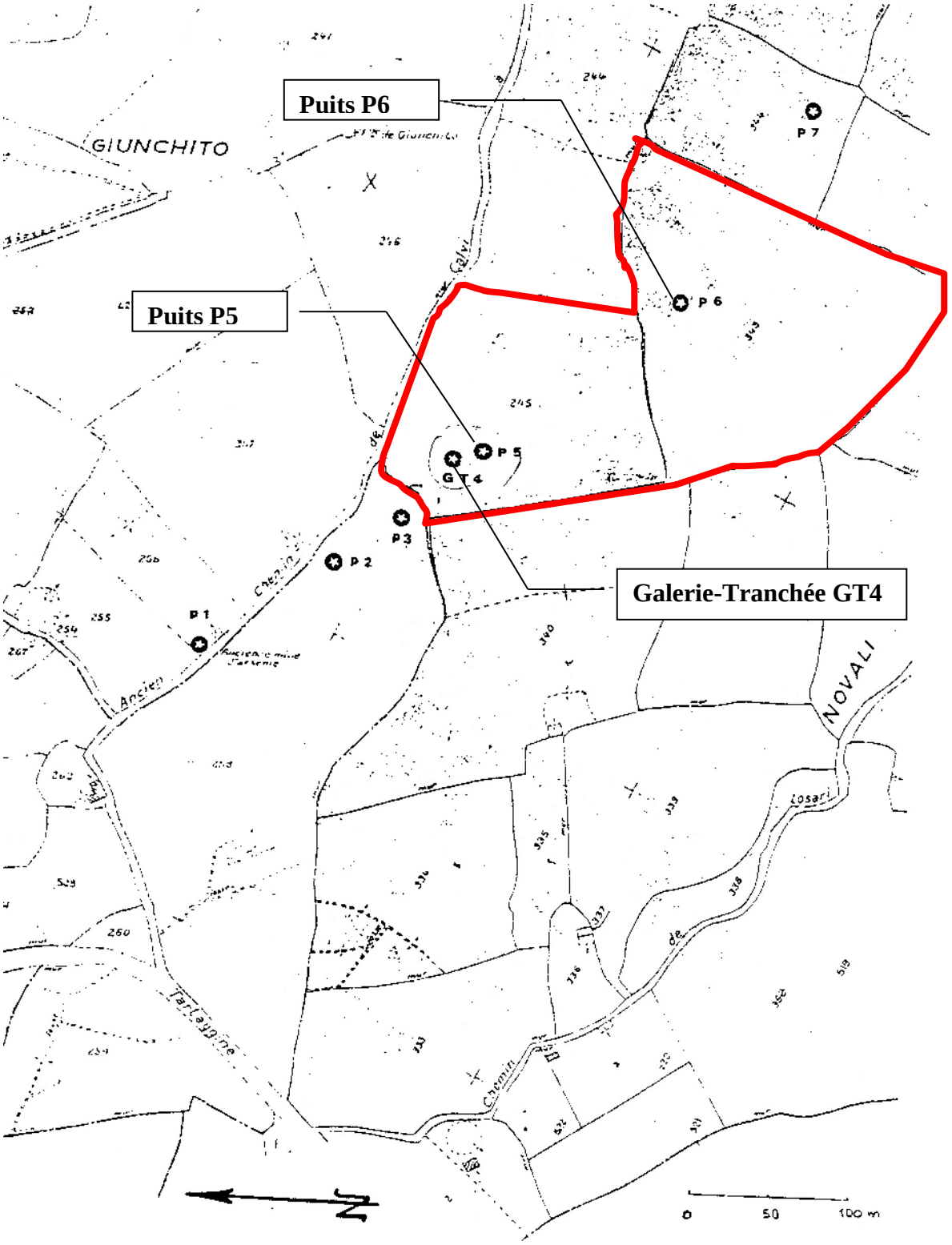

Limite de la zone Natura 2000 et de l'APPB

Annexe 3 : Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope n°2003/0260 du 20 mars 2003

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT
BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 2003/0260 du 20 mars 2003
prescrivant la protection du biotope de l'ancienne mine de Lozari (commune de BELGODERE).

LE PREFET,

Vu la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la Flore;

Vu le code de l'Environnement, et notamment ses articles L.411-1 et L. 411-2 ;

Vu le code Rural et notamment les articles R.211-1, R.211-12, R.211-13, R.211-124 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif à la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire ;

Vu le rapport scientifique établi par l'Association Groupe Chiroptères Corse en février 2001 ;

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en date du **2 août 2001 ;**

Vu l'avis du président de la chambre départementale d'Agriculture en date du **4 septembre 2001 ;**

Vu l'avis du Conseil Municipal de BELGODERE en date du **8 septembre 2001** ;

Vu l'avis du Conseil des sites, en date du **23 janvier 2003 ;**

Sur proposition du Secrétaire Général :

A r r ê t e :

Article 1 : il est établi sur la commune de Belgodere un secteur de protection afin d'assurer la conservation du biotope constitué par la galerie de l'ancienne mine de Lozari, servant d'abri privilégié à cinq espèces de chauves souris.

Article 2 : Les parcelles cadastrées protégées sont les suivantes parcelles cadastrées A343 "Radajo" et A 245 "Novali" de la section A2 et A3. La zone dont il s'agit concerne l'intégralité

ADRESSE POSTALE : 20401 BASTIA CEDEX 9
Standard : 04.95.34.50.00 – Télécopie : 04.95.31.64.81 – Mel : prefecture.haute-corse@haute-corse.pref.gouv.fr

des deux parcelles (A 245 – 1 ha 78ares et 45 centiares ; A 343– 2 ha 62 ares et 45 centiares) soit une contenance totale de 4, 41 ha.

Article 3 : L'accès aux deux galeries situées sur la parcelle est interdit.

Article 4 : Toute action publique ou privée tendant à perturber, modifier, dénaturer le site nommé à l'article 1 est interdite, à l'exception des activités agricoles, forestières et pastoralistes qui restent libres dans le cadre de la réglementation générale en vigueur sur les espaces agro-naturels ainsi que les travaux visant à la conservation et la protection du site ou à sa mise en sécurité.

Article 5 : Il pourra être procédé à la pose d'un système de fermeture sur préconisation technique du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et avec l'aide technique des spécialistes des chauves-souris pour éviter le dérangement des chiroptères et permettre la mise en sécurité.
Cet aménagement sera néanmoins conçu pour permettre la libre circulation des chauves-souris. La pose de panneaux indiquant la zone protégée sera effectuée.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le directeur régional de l'environnement et le sous préfet de Calvi sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Jean-Luc FABRE

Pour ampliation,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Nicole MILLELIRI

Annexe 4 : délibération du Conseil Municipal de 08 sept 2001 relative à l'APPB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents au Conseil Municipal	En exercices	Qui ont pris part à la délibération
15	11	11

Date de la convocation :
03/09/01
Date d'affichage
03/09/01

Objet de la délibération
Projet d'arrêté préfectoral de protection de Biotope.Chauves-souris dans les anciennes galeries de mines de Lozari.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de BELGODERE

Séance du : 08 septembre 2001

L'an deux mille un
et le huit septembre
à 14 heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORTINI Lionel

Présents: ALDOBRANDI, BELGODERE DE BAGNAJA, HABRARD-MALASPINA, JEGU, CASANOVA, TOMI, CARBONI VELLUTINI, FIRROLONI, VINCENTELLI

Lesquels forment la majorité en exercice.
Mme. HABRARD-MALASPINA a été élu secrétaire de séance.

Le Maire fait part au Conseil Municipal , qu'il a été rendu destinataire d'un projet d'arrêté préfectoral de protection de Biotope, concernant les chauves-souris dans les anciennes galeries de mines de Lozari.

Il donne lecture de ce projet au conseil municipal et propose d'en délibérer favorablement à ce projet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et avoir pris connaissance du dossier approuve le projet d'arrêté préfectoral de protection de Biotope dans les anciennes galeries de mines de Lozari.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Belgodère le 08 septembre 2001

LE MAIRE DE BELGODERE

MORTINI Lionel

SOUS PREFECTURE
CALVI
- 2 OCT. 2001
A.R. N° ...1563.....

Annexe 5 : autorisations des propriétaires du site concernant le projet d'APPB

Madame Malaspina
83 boulevard de Montmorency
75 016 PARIS

Je soussigné Madame Malaspina autorise la mise en place d'une procédure de protection de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ainsi que l'inscription au réseau Natura 2000 d'une des galeries de l'ancien complexe minier de Belgodère, correspondant aux entrées notées "Galerie tranchée GT4", "puits P5" et "puits P6" sur le plan cadastral.

Les entrées de la galerie et la galerie elle-même se développent sur les parcelles privées cadastrées "Radajo" et "Novali" de la section A2 et A3, dont je suis propriétaire indivis.

Selon le Groupe Chiroptères Corse, la galerie présente un intérêt chiroptérologique indéniable justifiant pleinement sa conservation. En cela, j'autorise, pour ma part, la Direction Régionale de l'Environnement de la Corse et le Groupe Chiroptères Corse à engager les procédures nécessaires citées précédemment sur la galerie de Lozari de l'ancien complexe minier de Belgodère, gîte à chauves-souris.

Date 13 janvier 2001 Signature J. Malaspina

Je soussigné Mr. Etienne MALASPINA autorise la mise en protection par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ainsi que l'inscription au réseau Natura 2000 d'une des galeries de l'ancien complexe minier de Belgodère, correspondant aux entrées notées "Galerie tranchée GT4", "puits P5" et "puits P6" du rapport BRGM (Anciens travaux miniers de la Corse - Définition et coût des travaux de mise en sécurité, DRIRE, 1995, R38719).

Les entrées de la galerie et la galerie elle-même se développent sur les parcelles privées cadastrées "Radajo" et "XX"(245) de la section A2 et A3, dont je suis propriétaire indivis.

Selon le Groupe Chiroptères Corse, la galerie présente un intérêt chiroptérologique indéniable justifiant pleinement sa conservation. En cela, j'autorise, pour ma part, la Direction Régionale de l'Environnement de la Corse et le Groupe Chiroptères Corse à engager les procédures nécessaires citées précédemment sur la galerie de Lozari de l'ancien complexe minier de Belgodère, gîte à chauves-souris.

étant convenu que tous frais qui en découlent sont à la charge de la DRIRE

Date Le 6 Juin 2001

Signature

E. Malaspina

E. Malaspina

Annexe 6 : **Liste des chauves-souris présentes en Corse**

(actualisée en février 2004)

Nom commun	Nom scientifique
LES RHINOLOPHIDÉS	
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*
LES VESPERTILIONIDÉS	
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*
Murin de Capaccini	*Myotis capaccinii*
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteini*
Murin du Maghreb	*Myotis punicus*
Serotine commune	*Eptesicus serotinus*
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*
Oreillard alpin	*Plecotus macrobullaris*
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*
Grande Noctule	*Nyctalus lasiopterus*
Barbastelle	*Barbastella barbastellus*
LES MOLOSSIDÉS	
Molosse de Cestoni	*Tadarida teniotis*

ANNEXE 11 : cahier des charges contrat N2000 code action AHR002 – fiche action n°3

GROUPE CHIROPTERES CORSE

Association Cortenaise de Spéléologie

agréée
PROTECTION de la NATURE
N° SIREN : 393 679 535

7 bis rue du Colonel Feracci - BP35 - 20250 CORTE
tel/fax : 04.95.48.83.14 - e-mail: jy.courtois@free.fr
tel/fax : 04.95.47.45.94 - e-mail: gregory.beuneux@free.fr
tel/fax : 04.95.23.33.96 - e-mail: delphine.rist@wanadoo.fr

Cahier des charges relatif aux travaux de mise en sécurité des accès à la galerie de mine de Lozari (commune de Belgodère – 2B) dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 pour la Corse - site Natura 2000 FR9402011 –

Contrat Natura 2000 code action AHR002

Fiche Action n°3 du document d'objectifs du site *« Les anciennes mines de Lozari»* - dec 2005 -

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Espaces Naturels de Corse

Avis scientifique et technique : Direction Régionale de l'Environnement de la Corse
Groupe Chiroptères Corse

Objet des travaux : mise en sécurité de l'ancienne galerie de mine correspondant au site Natura 2000 FR9402011 afin d'assurer le pérennité, la tranquilité et la protection durable des chauves-souris occupant le site.

Nature des travaux : fermeture des 3 accès à la galerie nommés GT4, P5 et P6

Situation de la galerie : Situé sur la commune de Belgodère, l'ancien complexe de mine de Lozari correspondant au site Natura 2000 est composé de 2 puits individualisés verticaux (P5 et P6) et d'une galerie tranchée (GT4).
L'accès au site se fait depuis la RN 197 par un chemin d'exploitation agricole carrossable, situé à 1,5 km au sud de la plage de Lozari, puis à pied sur une centaine de mètres.

Puits P5 : puits d'une section de 3 x 2 m (ceinturée actuellement d'un muret de pierre)
Puits P6 : puits d'une section de 3 x 4 m (accès délicat dans le maquis)
GT4 : tranchée d'une longueur de 15 m environ et de 2 m de profondeur (au plus haut)

Désignation des travaux :

Puits P5 : pose d'une grille anti-intrusion avec un portillon d'accès
Hauteur = 2,40 m mini
Barreau = 18 mm minimum espacés de 11 cm
Longueur estimée = 26 ml
Prévoir couronnement supérieur et intermédiaire à mi-hauteur
Prévoir renforts d'angle et renforts verticaux

Largeur du portillon (avec système de fermeture) = 0,80 m
Prévoir peinture anticorrosion

Puits P6 : pose d'une grille anti-intrusion
Hauteur = 2,40 m mini
Barreau = 18 mm minimum espacés de 11 cm
Longueur estimée = 30 ml
Prévoir couronnement supérieur et intermédiaire à mi-hauteur
Prévoir renforts d'angle et renforts verticaux
Prévoir peinture anticorrosion

GT4 : création d'un bouchon et comblement de la tranchée
Bouchon agglo ou béton de section 2,5 x 2 m (épaisseur mini 25 cm)
Comblement partiel de la tranchée avec matériaux inertes (déblais anciens travaux)

Prévoir la mise en place d'une signalétique de protection à l'extérieur de la cavité (type « entrée interdite »)

Delai de fin de chantier : octobre 2006